

DÉCISION SUR LE QUATRIÈME RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE, LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE PRINCIPALE DE L'UA ET SUR LES MESURES PRATIQUES POUR FAIRE TAIRE LES ARMES EN AFRIQUE À L'HORIZON 2020

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du quatrième (4^e) rapport du CPS de l'Union africaine (UA) sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020;
2. **RAPPELLE** la Déclaration solennelle du 50^e anniversaire de l'OUA/UA adoptée le 25 mai 2013, à Addis-Abeba, dans laquelle la Conférence de l'Union s'était engagée à ne pas léguer le fardeau des guerres à la prochaine génération des Africains en s'engageant à mettre fin à toutes les guerres en Afrique à l'horizon 2020 ainsi que la Décision Assembly/AU/Dec.630 (XXVIII) adoptée par la vingt-huitième session ordinaire (28^e) de la Conférence, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), les 30 et 31 janvier 2017, suite à la proposition du CPS, laquelle a adopté la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020, suite à sa soumission par le CPS ;
3. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** des progrès réalisés, à ce jour, dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, notamment dans ses aspects, politiques, économiques, sociaux, environnementaux et juridiques. La Conférence **FÉLICITE**, dans ce contexte, tous les États membres de l'UA, les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR), pour la gestion et la résolution des conflits, les organisations de la société civile, le secteur privé, l'ONU et d'autres partenaires pour leurs engagements indéfectibles dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale, qui a contribué à créer les conditions favorables pour la matérialisation d'une Afrique exempte de conflits;
4. **SE FÉLICITE** des efforts déployés par le CPS dans la promotion et l'impulsion de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA. La Conférence **FÉLICITE EN OUTRE** les CER/MR, et particulièrement le Marché commun pour l'Afrique de l'Est et australe (COMESA), l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD), la Communauté des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour leurs contributions aux activités de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, **EXHORTE** toutes les parties prenantes à déployer les efforts nécessaires pour s'assurer qu'il y ait une couverture complète des actions exécutées dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA et **S'ATTEND** à un rapport plus exhaustif qui doit être soumis à la session ordinaire de la Conférence en janvier/février 2020, et **FÉLICITE**, dans la même veine, la Commission de l'UA pour le soutien qu'elle continue d'apporter aux États membres dans l'exécution des initiatives et programmes nationaux conformément aux objectifs de la Feuille de route principale de l'UA ;
5. **EXPRIME SA VIVE PRÉOCCUPATION** quant à la lenteur notée dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA au regard du délai imminent de décembre 2020, date butoir pour mettre fin aux guerres en Afrique. Tout en

exhortant à l'accélération de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, la Conférence **EXPRIME EN OUTRE SA VIVE PRÉOCCUPATION** quant aux menaces persistantes à la paix et à la sécurité sur le continent, notamment en ce qui concerne les crises liées aux élections ; l'existence d'espaces non gouvernables engendrant des activités illégales ; le flux continu des armes sur le continent et leur circulation et utilisation illicites dans certaines régions du continent; des mécanismes faibles, ou leur absence dans certains cas, pour infléchir la circulation illicite des armes légères et de petit calibre; du suivi et du contrôle inadéquat des frontières ; de la persistance de la corruption et des taux élevés de chômage, chez les jeunes notamment; des flux financiers illicites qui facilitent le financement d'armes et de conflits; l'exploitation illégale des ressources naturelles qui contribue au financement des insurrections et des rebellions; les effets du dérèglement climatique et l'avancée de la désertification ; et, les lenteurs dans la ratification des instruments et politiques de l'UA. La Conférence **EXHORTE**, dans ce contexte, tous les États membres de l'UA, les CER/MR, les organisations de la société civile, les NU et autres partenaires à redoubler d'efforts pour s'assurer que le projet phare de l'UA pour faire taire les armes est effectivement mis en œuvre;

6. **FÉLICITE** les pays qui ont entrepris des activités pour la célébration du Mois africain de l'Amnistie, à savoir le Burkina Faso, Madagascar, le Mali, le Soudan et la Zambie, pour leurs engagements en direction de l'objectif de faire taire les armes en Afrique. La Conférence **INVITE** tous les autres États membres à imiter ces efforts pour donner davantage de visibilité au Mois africain de l'Amnistie, célébré le mois de septembre de chaque année, **SOULIGNE** également la nécessité pour les États membres et autres parties prenantes de contribuer à la sensibilisation de leurs citoyens au Mois africain de l'Amnistie aux fins de faciliter la remise volontaire des armes illégalement détenues ;
7. **APPROUVE** la décision du CPS de faire aussi commémorer le Mois africain de l'Amnistie sur une base rotative dans les cinq régions géographiques, sous les auspices des CER/MR, avec la pleine participation des organisations et institutions locales de la société civile, compte tenu du potentiel significatif de la célébration du Mois africain de l'Amnistie pour infléchir la circulation et l'utilisation illicites des armes, dans le but de populariser le Mois et de familiariser, ainsi, les populations concernées avec l'initiative ;
8. **SE FÉLICITE** du projet d'élaboration par la Commission des directives techniques et opérationnelles visant à renseigner sur les efforts nationaux et régionaux dans la conduite des activités menées dans le cadre du Mois africain de l'Amnistie et sur le compendium des expériences et meilleures pratiques africaines dans la mise en œuvre des programmes volontaires de désarmement, **DEMANDE** à la Commission de finaliser promptement ces produits et de les mettre à disposition de tous les États membres de l'UA pour consolider leurs efforts de mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA ;
9. **SE FÉLICITE** de l'initiative de la Guinée Équatoriale, en sa capacité de Président du CPSNU pour le mois de février 2019, d'inclure dans le programme du Conseil pour le mois de février 2019, un débat public sur l'initiative de l'UA relative à « *Faire taire les armes en Afrique* », et, dans ce contexte, **APPELLE** les États africains membres du Conseil de Sécurité des Nations unies (A3) et tous les membres du Conseil à soutenir pleinement la Guinée Équatoriale dans

ce sens et, à accélérer les efforts visant à assurer l'adoption des résultats envisagés;

10. **SE FÉLICITE EN OUTRE** de l'élaboration d'un cadre intégré pour réguler le traitement réservé aux personnes associées aux groupes terroristes dans le Bassin du Lac Tchad et **DEMANDE** aux États membres concernés de ne ménager aucun effort dans l'exécution des procédures et des principes énumérés comme faisant partie des efforts généraux de stabilisation dans la région, et **ENCOURAGE** les États membres à s'approprier des notes d'orientation opérationnelles élaborées par la Commission en réponse aux complexités croissantes dans le domaine du Désarmement, de la Démobilisation et de la Réintégration (DDR) ;
11. **FÉLICITE** la Commission pour l'organisation du 2^e Forum Africain sur la Réforme du secteur de la sécurité (RSS), une plate-forme importante, pour réfléchir sur le progrès et les enjeux dans la mise en œuvre du Cadre politique de l'UA sur la RSS, et **SALUE** les efforts déployés par la Commission pour assister les États membres dans l'articulation et l'exécution des processus de la RSS, et pour promouvoir l'engagement actif et constructif des organisations de la société civile dans ces processus, et **SOULIGNE**, dans ce contexte, la nécessité d'intégrer la RSS dans les efforts de prévention et de résolution de conflits de l'UA ainsi que dans les initiatives de reconstruction et de développement post-conflit, conformément aux mesures pratiques pertinentes mises en exergue dans la Feuille de route principale de l'UA.
12. **SE FÉLICITE** du projet d'élaboration de la Politique de l'UA pour la gestion des armes et munitions récupérées dans les Opérations de soutien à la paix (OPS) par la Commission et **ATTEND AVEC INTERET** à son adoption à temps opportun par le Comité technique spécialisé sur la Défense, la Sûreté et la Sécurité (CTSDSS), **EXHORTE**, par ailleurs, les États membres à intensifier leurs efforts pour prévenir le détournement, la circulation et le trafic des armes légères et de petit calibre, y compris à travers la ratification et la mise en œuvre effective des instruments pertinents africains, régionaux et internationaux ;
13. **RAPPELLE** la décision AHG/ Dec.135(XXXV) adoptée lors de la 35^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, **EXHORTE** les États membres avec des obligations pendantes de déminage, conformément à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, de consolider leurs engagements comme stipulé dans les *Engagements de Maputo de 2025*, **SE FÉLICITE** du dialogue initié par la Commission avec ses États membres et partenaires, pour l'élaboration d'approches coordonnées et cohérentes pour contrer la menace grandissante des Engins explosifs improvisés (EEI) et pour promouvoir le renforcement de capacités institutionnelles pour atténuer le risque, **ATTEND AVEC INTERET** la tenue de la 4^e Conférence d'Examen de la Convention sur l'interdiction des mines à Oslo, en novembre 2019, et **DEMANDE** à la Commission, avec l'assistance du CPS, d'examiner les cadres continentaux existants et d'élaborer une Position africaine commune en direction de la Conférence;
14. **EXPRIME SA VIVE PRÉOCCUPATION** en ce qui concerne les défis globaux liés aux régimes multilatéraux contre les Armes de destruction massive (ADM) surtout que de pareils régimes constituent un pilier essentiel de l'architecture globale de paix et de sécurité, **EXHORTE**, à cet égard, les États membres qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Traité de Pelindaba, de même que les

conventions sur les armes biologiques et chimiques, **SE FÉLICITE** des mesures prises par la Commission pour soutenir le renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre totale et effective des instruments régionaux et internationaux contre les ADM, **DEMANDE**, par ailleurs, à la Conférence à la Commission et à la Commission africaine sur l'Energie nucléaire (AFCONE) de produire et de partager des communications annuelles avec le CPS sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Traité de Pelindaba et des activités de l'AFCONE ;

15. **SOULIGNE** l'impérieuse nécessité pour les États membres, les CER/MR et la Commission de renforcer la diplomatie préventive et la prévention des conflits, comme faisant partie des efforts pour faire taire les armes et, dans le but de parvenir à la matérialisation d'un continent exempt de conflits, et **SOULIGNE** l'importance de la participation des femmes et des jeunes dans le cycle complet des processus de paix sur le continent dans le but de s'assurer que les besoins des femmes et des jeunes sont pleinement inclus dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA ;
16. **ENCOURAGE** tous les États membres de l'UA à soumettre, en temps opportun, leurs rapports sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA dans ses cinq dimensions politiques, sociales, économiques, environnementales et juridiques pour permettre au CPS et à la Conférence d'avoir une vue exhaustive sur les tendances actuelles dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA ;
17. **ENCOURAGE** les États membres à mettre volontairement à disposition des ressources, selon leurs moyens, pour faciliter le travail du Haut représentant, dont la tâche vient en complément à celle du CPS dans le renforcement de la coordination des activités qui ont pour objectifs de faire taire les armes en Afrique ;
18. **DEMANDE** au CPS, avec l'assistance de la Commission, de prendre des mesures pour l'élaboration d'un rapport exhaustif sur l'état de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, en étroite coordination avec les parties prenantes impliquées, qui sera soumis à la session ordinaire de la Conférence en février 2020, dans le but de faire le point sur les progrès et les défis, et ce, en tenant compte du délai de décembre 2020 pour faire taire les armes en Afrique.